

La SASU : fiche pratique

## Description

La SASU est l'une des [formes juridiques](#) qui rencontre un grand succès auprès des entrepreneurs qui désirent se lancer seuls dans l'entrepreneuriat.

La grande flexibilité offerte par la SAS permet une importante liberté statutaire qui ne limite pas vos projets d'entreprise.

Voyons ensemble les principales caractéristiques de cette forme juridique et les étapes de sa création

[Créer ma SASU en ligne](#)

## Qu'est-ce qu'une SASU ?

Pour constituer une SASU, il est important d'en connaître sa définition et ses caractéristiques avant de se lancer.

### Sa définition

La société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) est la **version unipersonnelle** de la SAS c'est-à-dire qu'elle ne compte qu'un **associé unique** qui peut être une personne physique ou une personne morale.

Ce statut juridique répond aux mêmes règles et principes que sa forme pluripersonnelle et à ce titre, il est également relativement simple de [transformer la SASU en SAS](#) lors de son développement. Si vous souhaitez réunir plusieurs associés.

Tout comme la SAS, sa **grande souplesse** réside dans la liberté laissée à l'associé unique pour organiser et gérer l'entreprise à sa guise. Cependant, cette liberté rend la rédaction des statuts plus complexe car peu d'articles encadrent ce statut.

**Bon à savoir** : Pour sécuriser cette étape essentielle, nous vous proposons de vous aider dans les démarches de [création de votre SASU](#).

## Ses caractéristiques

En premier lieu, concernant les activités possibles en SASU, cette forme permet d'exercer de **nombreuses activités**, sauf dans certains secteurs réglementés comme le commerce de tabac, les assurances ou certaines professions libérales (médecin, avocat, architecte, etc.).

En second lieu, l'associé unique est **responsable uniquement à hauteur du montant des apports** qu'il a réalisés pour constituer le capital social, comme dans le cadre d'une EURL. Cette structure juridique protège l'entrepreneur, car son patrimoine personnel ne peut pas être engagé.

Enfin, le dernier point majeur à retenir est que la SASU, contrairement à [l'EURL ou la SARL](#) est une société de capitaux, et non de personnes. Cela signifie concrètement que **la cession de titres sociaux est en principe libre**. Toutefois, il est possible d'en décider autrement dans les statuts.

[Cliquez ici pour créer votre entreprise avec LegalPlace !](#)

## Comment s'organise la gouvernance de la SASU ?

La gouvernance d'une SASU repose sur une organisation claire et flexible, adaptée aux besoins de l'associé unique tout en respectant les exigences légales.

### L'organe de direction de la SASU

Dans la SASU il est nécessaire de désigner un **président** qui représentera la société à l'égard des tiers. Les statuts nomment le président, qui peut être l'associé unique ou un tiers.

Les **pouvoirs du président** sont déterminés dans les statuts. Il pourra en principe, conclure tous les actes nécessaires à l'activité de la SASU.

**Bon à savoir** : Si l'associé unique n'exerce pas le rôle de président, il peut, via les statuts, encadrer les pouvoirs de ce dernier en définissant des limites et en exigeant son accord préalable pour les décisions les plus importantes ou engageantes.

À la fin de l'exercice, le président soumet les **comptes annuels** à l'approbation de l'associé unique, puis dépose les comptes au greffe du tribunal de commerce.

## Le régime social du président

Le statut d'**assimilé salarié** confère au [président de la SASU](#) une affiliation au régime général de la sécurité sociale, comme pour tout salarié.

**A noter** : Le président de la SASU peut être rémunéré soit par l'octroi de dividendes ou d'un salaire. Cette rémunération n'est pas obligatoire.

Ce statut lui offre une protection sociale avantageuse.

Les organismes de sécurité sociale calculent les cotisations sociales sur la base de sa rémunération brute

**Attention** : Les cotisations sociales versées par le dirigeant ne comprennent pas de cotisation à l'assurance chômage. Par voie de conséquence, en cas de chômage, il ne sera pas indemnisé.

## Les prises de décisions en SASU

Dans une SASU, l'associé unique détient **tous les pouvoirs** généralement attribués à l'assemblée des associés dans une SAS. Il exerce ces prérogatives à travers des **décisions unilatérales**.

Les dirigeants inscrivent toutes les décisions sur un [registre spécial](#) qu'ils conservent au siège social pendant **6 ans**.

**Bon à savoir** : Les dirigeants peuvent également tenir ce registre sous format électronique, à condition de l'identifier, de le numéroté et de le dater dès sa création, tout en mettant en place des dispositifs garantissant son authenticité. Cependant, les statuts de la société doivent expressément prévoir cette option.

## Quel est le régime fiscal de la société par actions simplifiée unipersonnelle ?

L'imposition des bénéfices, de l'associé unique ainsi que du président de la SASU repose sur des principes différents.

## L'impositions des bénéfices

En principe, la **SASU sera soumise à l'impôt sur les sociétés**(IS). L'IS est en effet le régime fiscal par défaut de la SASU.

Deux taux sont alors apposés sur le montant des bénéfices réalisés :

- 25% pour le taux normal ;
- 15% pour le taux réduit sur les bénéfices n'excédant pas 42 500€.

Pour une durée maximale de 5 années, il est possible de rendre les **bénéfices de la SASU imposables à l'impôt sur le revenu** (IR).

Cette option ne peut être levée que sous certaines conditions, détaillées ci-dessous :

- La SASU doit avoir maximum 5 ans d'ancienneté au moment de la demande;
- Elle doit exercer une activité commerciale, artisanale, agricole ou libérale ;
- Son chiffre d'affaires doit être inférieur à 10 millions d'euros ;
- Son effectif est inférieur à 50 salariés ;
- Elle ne doit pas être cotée en bourse.

**Attention** : une fois le délai de 5 ans passé ou si la société a renoncé à l'IR avant la fin des 5 exercices accordés, alors il lui sera impossible de revenir à l'IR. L'IS sera applicable.

## L'imposition de l'associé unique

L'associé unique a la possibilité de recevoir des **dividendes**, considérés comme des revenus de capitaux mobiliers.

Par défaut, ces dividendes sont soumis au **prélèvement forfaitaire unique** (PFU) à un taux global de **30 %**.

Toutefois, il peut choisir de les intégrer au **barème progressif de l'impôt sur le revenu**, avec des taux allant de **0 à 45 %**.

## L'imposition du président

Le président perçoit une **rémunération** dans le cadre de son mandat social, et cette somme est soumise à l'**impôt sur le revenu** (IR) dans la catégorie des traitements et

salaires.

Avant l'imposition, il bénéficie d'un **abattement de 10 %** ou peut choisir de déduire ses frais réels, comme le logement, les repas ou les déplacements.

## Quelle comptabilité pour une SASU ?

Les **obligations comptables pour une SASU** sont assez lourdes.

L'associé unique doit établir :

- Une comptabilité régulière : enregistrement de tous les mouvements, clôture et dépôt annuel des comptes, conservation des documents comptables pendant 10 ans, etc. ;
- Des livres comptables : le livre-journal, le grand livre et le livre d'inventaire (facultatif depuis 2016) ;
- Des comptes annuels : bilan, compte de résultat, annexes, etc.

**Attention** : La désignation d'un [commissaire aux comptes](#) est obligatoire si au moment de la clôture, la SASU dépasse au moins 2 des seuils suivants : un bilan supérieur à un million d'euros, un chiffre d'affaires HT supérieur à 2 millions, un nombre de salariés moyen au cours de l'exercice supérieur à 20. La désignation est également obligatoire si la SASU contrôle d'autres sociétés.

## Comment créer une SASU ?

La création d'une SASU s'opère en **5 principales étapes** :

- Rédaction des statuts ;
- Constitution et dépôt du capital social ;
- Domiciliation de l'entreprise ;
- Publication d'une annonce légale dans un support habilité ;
- Constitution et dépôt du dossier d'immatriculation sur le [portail de l'INPI](#).

## La création d'une SASU en 5 étapes



1

Rédiger les statuts  
de la SASU



2

Constituer le  
capital social



3

Domiciliation  
de l'entreprise



4

Publier un avis  
de création  
dans un JAL



5

Constituer et déposer  
le dossier de création  
de société auprès du  
Guichet unique

**LegalPlace.**

**Zoom :** Afin de soulager l'associé unique, LegalPlace se propose de prendre en charge l'ensemble des formalités de [création de la SASU](#). De cette manière, l'entrepreneur s'assure de constituer sa société dans les règles, et de réduire les frais associés aux démarches afférentes.

### Rédaction des statuts

Il s'agit de l'étape la plus importante de la procédure car les statuts recensent toutes les informations nécessaires au **bon fonctionnement** de votre SASU.

A ce titre, ils doivent impérativement contenir les mentions obligatoires suivantes :

- L'identité de l'associé unique ;
- La forme juridique ;
- La [durée de vie de la SASU](#);
- La dénomination sociale ;
- L'objet social ;
- Le siège social ;
- Le montant du capital social / les apports réalisés ;

- Le nombre d'actions et la nature de leurs droits ;
- L'évaluation des éventuels apports en nature (un par un), l'identité de l'apporteur et le nombre d'actions reçues en contrepartie (conformément à l'[article L225-14](#) du code de commerce ;
- L'identité du ou des premiers dirigeants ;
- La forme et les conditions liées aux décisions prises par l'associé unique ;
- Les dispositions relatives à la répartition du résultat, à la constitution des réserves et à la répartition du boni de liquidation.

## Constitution et dépôt du capital social

Les associés **apportent des sommes** pour constituer le [capital d'une entreprise](#), formant ainsi son patrimoine.

Dans une SASU, l'associé unique n'est soumis à aucun montant minimum et peut la créer avec **1€**. Cependant, il est généralement recommandé de déposer un montant suffisant pour gagner **la confiance des établissements de prêts et des futurs investisseurs**.

Pour constituer le capital, l'associé unique peut réaliser des apports en numéraire (sommes d'argent) ou en nature (biens meubles ou immeubles). Dans ce second cas, il peut être nécessaire de **recourir aux services d'un commissaire aux apports**.

La loi vous y oblige si :

- L'un des apports en nature a une valeur supérieure ou égale à 30 000€ ;
- La totalité des apports en nature représente plus de la moitié du montant total du capital souscrit.

Pour déposer le capital, il vous faudra contacter une **banque en ligne ou traditionnelle**, et ouvrir un compte au nom et pour le compte de votre SASU pour y déposer son capital social. Cet établissement vous fournira alors une attestation de dépôt des fonds, indispensables à la constitution du dossier d'[immatriculation de la SASU](#).

## Domiciliation de l'entreprise

Doter une entreprise d'un **siège social** est une étape incontournable de la création. Il

est important d'avoir une adresse à laquelle les institutions, les fournisseurs, et toute autre personne ayant besoin de vous contacter pourront le faire.

Cette domiciliation permet ainsi d'avoir une **adresse administrative et fiscale officielle**.

**Bon à savoir** : Si besoin, il est possible de modifier l'adresse et [transférer le siège social d'une SASU](#) en cours de vie sociale. Il sera nécessaire de mettre à jour les statuts en suivant la procédure de modification statutaire. Vous pourrez ainsi choisir un nouveau siège social.

Il est possible de **choisir pour siège social** :

- Le domicile du président ;
- Un local commercial loué ou acheté ;
- Une pépinière ou incubatrice d'entreprise ;
- Une société de domiciliation.

**Bon à savoir** : Pensez à conserver un justificatif de domiciliation pour l'ajouter au dossier de demande d'immatriculation.

## Publication de l'avis de constitution dans un support d'annonces légales

Vous devez **publier un avis de constitution** de la SASU dans un journal ou un support d'annonces légales en ligne du département où se trouve le siège social, pour **informer les tiers de la création**.

L'[annonce légale de la SASU](#) doit contenir les éléments suivants :

- Dénomination sociale ;
- Sigle ou nom commercial s'il ne figure pas dans les statuts ;
- Forme juridique ;
- Montant du capital social ;
- Montant du [capital minimum de la SASU](#), s'il s'agit d'une [SASU à capital variable](#) ;
- Adresse du siège social ;
- Objet social de la société (l'activité principale exercée)
- Durée de la société ;
- Président personne physique (ses informations) ;

- Président personne morale (ses informations) ;
- Coordonnées des autres dirigeants, le cas échéant : directeur général, directeur général délégué (si désignés par l'associé unique) ;
- Informations relatives au Commissaire aux comptes (CAC) ;
- Conditions d'admission aux assemblées générales et d'attribution des droits de vote ;
- Nature des statuts : acte sous seing privé ou acte authentique.

A l'issue de la publication, **vous obtiendrez une attestation de parution**, à ajouter au dossier de demande d'immatriculation.

## Dépôt du dossier d'immatriculation

Enfin, la dernière étape consiste à [créer votre SASU auprès du Guichet unique de l'INPI](#).

Une fois connecté à la plateforme, vous devrez **compléter le formulaire en ligne**, et fournir l'ensemble des justificatifs suivants, au format numérique :

- Exemplaire original des statuts signés ;
- Attestation de dépôt de fonds ;
- Attestation de parution dans un support d'annonces légales ;
- Preuve de jouissance des locaux du siège social ;
- Déclaration des bénéficiaires effectifs ;
- Exemplaire du rapport du commissaire aux apports, et la preuve de son inscription à l'ordre ;
- Copie de l'autorisation d'exercice en cas d'activité réglementée ;
- Copie de la pièce d'identité ou de l'extrait Kbis de l'associé unique ;
- Attestation sur l'honneur de filiation et de non-condamnation du dirigeant.

Si le dossier est complet et ne comporte pas d'erreurs, vous recevrez votre **extrait Kbis dans les plus brefs délais** et pourrez commencer votre activité.

## Quels sont les avantages et inconvénients de la SASU ?

La SASU est une structure **plébiscitée** par les entrepreneurs souhaitant lancer leur projet seul en créant une personne morale distincte de leur personne physique.

Malgré des avantages indéniables, elle dispose également de quelques inconvénients.

## Les avantages de la SASU

Les SASU possèdent de nombreux avantages :

1. La liberté statutaire : elle permet une grande flexibilité puisque grâce à cette liberté contractuelle, des clauses particulières peuvent être insérées, telle que la [clause de drag along](#), des [clauses d'exclusion](#), etc. ;
2. La protection du dirigeant : le régime social applicable au président est avantageux car il lui permet de jouir d'une protection sociale équivalente à celle des salariés. De plus, la responsabilité de l'associé unique est limitée à ses apports ;
3. La simplicité de fonctionnement : le caractère unipersonnel de la société est également propice à un fonctionnement simple. En effet, l'associé unique prend seul les décisions relatives au fonctionnement et la structure peut facilement évoluer vers une structure plus collective, notamment vers la SAS
4. La transmission simplifiée : La transmission d'une SASU est facilitée, qu'elle soit réalisée en faveur d'un héritier ou d'un tiers. L'associé unique a la liberté de définir dans les statuts les modalités de cession des actions.

## Les inconvénients de la SASU

Malgré de nombreux avantages, la SASU possède aussi des inconvénients.

1. Des obligations comptables lourdes : La tenue comptable d'une SASU demande l'adoption de certaines habitudes fondamentales, notamment l'enregistrement systématique de chaque transaction. De plus, il est obligatoire de produire un bilan et un compte de résultat annuels qu'il faudra approuver chaque année ;
2. Des coûts élevés : les formalités de création et de fermeture de la SASU sont relativement lourdes et coûteuses. En effet, les frais engagés pour la création ou la [dissolution d'une SASU](#) et son formalisme constituent ses principaux inconvénients. Les charges sociales sont également élevées ;
3. Une option pour l'IR limitée : l'option pour soumettre les bénéfices de la société à l'IR est limitée à 5 exercices maximum. Passé ce délai, la SASU passe automatiquement à l'IS.

## Quelles sont les similitudes et les différences avec l'EURL ?

La SASU et l'EURL sont deux formes sociales qui comptent un **associé unique**. Il est important de comprendre les **différences et similitudes** afin de choisir la forme qui correspond le mieux avec votre projet.

Ainsi, voici un tableau comparatif des deux formes sociales.

<b>Caractéristiques</b>	<b>SASU</b>	<b>EURL</b>
<b>Associés</b>	Un seul associé	Un seul associé
<b>Direction</b>	Président	Gérant personne physique
<b>Régime social</b>	Assimilé salarié	Travailleur non salarié
<b>Capital social</b>	Montant libre	Montant libre
<b>Libération des apports en numéraire</b>	Minimum 50% lors de la création	Minimum 20% lors de la création
<b>Imposition des bénéfices</b>	IS avec option pour l'IR	IR avec option pour l'IS
<b>Nature des titres</b>	Actions	Parts sociales
<b>Droits d'enregistrement</b>	0,1% du montant de la cession	3% du montant de la cession après un abattement de 23.000€

## FAQ

### Quel est l'intérêt de faire une SASU ?

En plus de la grande liberté qu'offre la SASU, cette forme sociale se distingue comme un choix avantageux pour préserver le versement des allocations chômage. En effet, un président de SASU ayant opté pour le maintien de ses droits aux allocations chômage et ne percevant pas de rémunération peut continuer à percevoir la totalité de l'aide au retour à l'emploi (ARE). Ce dispositif offre une sécurité financière tout en permettant de lancer une activité entrepreneuriale sans compromettre les droits acquis.

## **Puis-je être salarié de ma SASU ?**

Le cumul des statuts d'associé unique et de salarié au sein d'une SASU n'est pas autorisé. Cette incompatibilité repose sur le principe qu'un associé unique ne peut instaurer un lien de subordination envers lui-même, ce lien étant une condition essentielle pour bénéficier du statut de salarié. En conséquence, il est juridiquement impossible de formaliser un contrat de travail désignant la SASU comme employeur et l'associé unique comme salarié. Cette règle vise à éviter toute confusion entre les rôles de dirigeant et de salarié au sein de cette structure juridique.

## **Comment déclarer les dividendes reçus en qualité de SASU ?**

Les dividendes perçus par le président associé unique de SASU, doivent donc être reportés dans la déclaration des revenus n°2042, dans la catégorie « Revenus des valeurs et capitaux mobiliers ».